



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maisons familiales rurales

Question écrite n° 78156

Texte de la question

M. Bernard Carayon appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'enseignement agricole en général et sur les maisons familiales rurales (MFR) en particulier. Alors que les budgets de l'enseignement agricole public (+ 7 %) et de l'enseignement agricole privé (+ 3 %) ont augmenté pour l'année 2005-2006, il s'interroge sur l'avenir des MFR, dont le budget est, à l'inverse, en diminution. Pourtant, il lui rappelle que les MFR ont, depuis l'accord signé avec l'État en juillet 2004, respecté le plafond des effectifs financés (fixé à 48 958 élèves pour l'année scolaire 2005-2006) et accepté de prendre en charge les quelque 1 500 élèves en plus (50 500 inscrits). Or il remarque que la subvention attribuée aux MFR n'est pas revalorisée comme le stipulait l'accord signé en 2004 et que l'État ne prévoit plus de financer que 46 990 élèves. Il souhaite souligner le rôle capital des MFR dans l'éducation des enfants en difficulté ainsi que le faible coût pour l'État (deux à trois fois inférieur pour l'État à celui d'un élève d'un autre établissement scolaire) que représentent les maisons familiales rurales. Il lui demande donc quelles sont les actions entreprises par le Gouvernement pour atteindre les objectifs inscrits dans l'accord de 2004 ainsi que celles qu'il envisage pour l'avenir des MFR.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche est attentif aux préoccupations exprimées à propos du budget réservé aux Maisons familiales et rurales dans le cadre du projet de loi de finances pour 2006. La grande qualité du travail de proximité et d'accompagnement pédagogique réalisé par les Maisons familiales et rurales est unanimement reconnu. Elles permettent à des élèves, souvent en difficulté dans l'enseignement classique, de trouver un milieu favorable à l'acquisition d'une formation et à une insertion professionnelle rapide et réussie. Dans un contexte budgétaire contraint, la dotation allouée aux Maisons familiales et rurales est en reconduction. Cette situation conduit à rechercher un équilibre entre la revalorisation de la valeur unitaire de la subvention à l'élève et la progression des effectifs accueillis. Dans le projet de loi de finances pour 2006, les différentes composantes de l'enseignement technique agricole ont contribué, de manière équitable, à l'effort de modération des dépenses publiques. Ainsi, l'enseignement public et l'enseignement privé fonctionnant à temps plein seront réduits de 71 équivalents temps plein travaillés (ETPt) à la rentrée 2006, par non-renouvellement des départs en retraite. Cette situation aura des conséquences sur le nombre de classes et sur les effectifs d'élèves accueillis. Le mode de financement des Maisons familiales et rurales se traduit plus directement par la baisse des effectifs subventionnés. Lors du vote du budget à l'Assemblée nationale, le ministère de l'agriculture et de la pêche a pris en considération les préoccupations des Maisons familiales et rurales en procédant, avec le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche à un abondement de 15,5 MEUR des crédits de l'enseignement technique agricole. Cet effort est partagé entre les deux départements ministériels à hauteur de 8 MEUR pour l'éducation nationale et 7,5 MEUR pour l'agriculture. Ces dispositions devraient ainsi permettre de répondre de manière accrue aux besoins de financement de ces établissements.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78156

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 15 novembre 2005, page 10427

Réponse publiée le : 27 décembre 2005, page 12036